



Compte rendu
Conseil d'administration CCAS
09 juillet 2020

REUNION Du CCAS	Thème : Conseil d'Administration
Présents : Mmes PADRA, EVEN, RECH, PEGUES, TRIAES, DEGEILH, SANDI LAMBLOT, RICHARD, BOITEUX, BURALI, LAPLAZE. Mrs TOUNTEVICH, EL HAMMOUMI, COMBLET, PERRIN.	
Absents : M. BARBIER	
Critère de diffusion : affichage porte de la mairie	

Ordre du jour :

- 1- Election du Vice-Président du CCAS,
- 2- Approbation du règlement intérieur,
- 3- Vote du compte administratif 2019,
- 4- Approbation du compte de gestion 2019,
- 5- Affectation des résultats,
- 6- Débat d'Orientations budgétaires 2020,
- 7- Vote du budget 2020,
- 8- Demandes d'aides,
- 9- Questions diverses.

Début de la réunion : 17h45

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Président du CCAS, et tour de table avec présentation des membres du conseil d'administration du CCAS.

1- Election du Vice-Président du CCAS :

Les administrateurs ont été informés que Mme Claudie PADRA est candidate aux fonctions de Vice-Présidente.

L'assemblée, à l'unanimité, décide de procéder à l'élection du Vice-Président du CCAS au scrutin uninominal à la majorité absolue des suffrages à main levée.

Résultat du vote : Mme Claudie PADRA est élue Vice-Présidente du CCAS avec 14 voix (2 abstentions).

2- Approbation du règlement intérieur :

Le conseil d'administration est tenu de voter son règlement intérieur dans un délai de 6 mois à compter de son installation. Ce document fixe les modalités d'organisation administrative du CCAS, le fonctionnement du conseil d'administration, le volet budgétaire, les délibérations, les missions du CCAS.

Après examen du projet de règlement, il est demandé de rajouter au point 3.7 la notion de respect de l'anonymat des dossiers et de la demande. Concernant l'annexe 2 du RI, précisions sur le montant du loyer du logement de secours à apporter, ces propositions sont à mettre à l'ordre du jour et à débattre au prochain Conseil d'Administration.

Une précision a été demandée sur les aides du CLAS cofinancées par la CAF.

M. EL HAMMOUMI, Adjoint à l'éducation, enfance et jeunesse a indiqué qu'un système d'accompagnement serait mis en place dès la rentrée 2020 pour préparer celle de 2021.

3- Vote du compte administratif 2019 :

Le conseil d'administration a voté le compte administratif 2019 du budget CCAS qui retrace l'ensemble des dépenses et des recettes de l'année écoulée. Il présente un excédent de fonctionnement de 8716.06 €.

Vote : 16 voix pour

4- Approbation du compte de gestion 2019 :

Approbation du compte de gestion concernant l'année 2019, dressée par le comptable public pour le budget CCAS. Il est établi à la clôture de l'exercice et retrace les écritures comptables passées dans l'année qui correspondent à celles figurant dans le compte administratif.

Vote : 16 voix pour.

5- Affectation des résultats :

Monsieur le Président propose de l'affecter excédent de fonctionnement de 8716.06 € à l'article 002 du budget primitif CCAS de 2020.

Vote : 16 voix pour.

6- Débat d'Orientations budgétaires 2020 :

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) rend obligatoire la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (D.O.B.) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif CCAS, afin de discuter les grandes orientations du prochain budget CCAS. Le conseil d'administration a pris acte des orientations budgétaires 2020 et de la tenue d'un débat.

7- Vote du budget primitif 2020 :

Il constitue les prévisions de dépenses et recettes de fonctionnement pour un total de 45316.06 €.

Vote : 16 voix pour

8- demandes d'aides :

Huit dossiers de demandes d'aides ont été étudiés en séance par l'assemblée afin de statuer sur l'opportunité et les montants des aides. Sept aides ont été attribuées pour un montant total de 1 846,82 €.

***Le Président,
Christophe Tountevich***

